Chers représentants des clubs, chers amis du football

Comme annoncé le 15 avril 2021, le Comité central de l'ASF a traité la situation actuelle de la Covid-19 lors de sa séance du 23 avril 2021, en tenant compte notamment du modèle en trois phases annoncé par le Conseil fédéral le 21 avril 2021. Le Comité central a notamment discuté de la manière de procéder pour les compétitions des catégories/ligues qui ne jouent pas actuellement et qui ne peuvent s'entraîner qu'avec des restrictions. Il s'agit des actifs hommes de la 1ère ligue classique à la 5e ligue, des actifs femmes de la 2e ligue à la   
4e ligue, de toutes les catégories/ligues seniors et de toutes les ligues de futsal.

Après consultation des Associations régionales, en application des Statuts et du Règlement de jeu adapté après l'arrêt de l'année dernière, et sur la base d'un avis juridique, le Comité central a décidé ce qui suit :

* Si les mesures Corona du Conseil fédéral sont assouplies avant le 31 mai 2021 de manière à ce que l'entraînement normal (c'est-à-dire avec contact corporel et sans masque) et les matchs puissent également être pratiqués dans les catégories/ligues susmentionnées, la saison reprendra également dans ces catégories/ligues après une courte période préparatoire.   
    
  Dans ce cas, comme communiqué précédemment, la saison durera jusqu'au 4 juillet 2021 au plus tard. Les dates exactes de début et de fin seront définies par l'organisation responsable des compétitions individuelles (Première Ligue, Ligue Amateur, Associations régionales).   
    
  En cas de reprise, l'objectif est d'effectuer au moins la moitié des tours réguliers (si nécessaire dans un format raccourci ou adapté), afin que la saison puisse également être homologuées dans ces catégories/ligues, en application de l'art. 8bis du Règlement de jeu, c'est-à-dire qu'il y ait des champions et des vainqueurs de coupe ainsi que des promotions et des relégations.   
    
  Nous vous demandons d'utiliser la possibilité actuelle de vous entraîner par groupes de 15 (sans contact corporel ou avec masque) pour être prêt rapidement en cas de reprise.
* En l'absence d'un tel assouplissement jusqu'au 31 mai 2021, la saison sera arrêtée dans les catégories/ligues mentionnées.   
    
  Dans ce cas, la saison ne sera pas homologuée dans les catégories/ligues arrêtées (pas de champions et pas de promotions et de relégations), puisque dans toutes ces catégories/ligues, moins de la moitié des tours réguliers ont été joués.   
    
  La décision d'abandonner ou non les compétitions de coupe est du ressort des sections ou des Associations régionales concernées. Conformément à l'art. 8bis du Règlement de jeu, les compétitions de coupe ne sont homologuées que si elles sont jouées jusqu'à la fin. En cas d'abandon des compétitions de coupe, les participants à la Coupe Suisse 2021/22 de la Première Ligue, de la Ligue Amateur et des Associations régionales seront déterminés par tirage au sort, si nécessaire, parmi les équipes pouvant participer ou parmi les équipes restantes dans les compétitions de qualification respectives.   
    
  Les sanctions infligées (y compris les amendes) et les suspensions ou les suspensions de fonction encore en suspens (y compris celles résultant d'avertissements) restent en vigueur respectivement sont reportées à la prochaine compétition officielle dans la même catégorie, conformément aux règles applicables.
* Dans les catégories actuellement en cours (Promotion League, Women's Super League, 1ère ligue des femmes, Juniors), la saison sera homologuée même si (seulement) un format raccourci ou adapté est joué par rapport au calendrier initial.

A ce stade, nous souhaitons vous rappeler les conditions actuellement en vigueur :

* Les **jeunes nés en 2001 et plus jeunes** (c'est-à-dire toutes les catégories de juniors) peuvent s'entraîner en équipes complètes, avec contact physique, et jouer (championnats, coupes et matchs amicaux). Le public n'est pas autorisé, à l'exception des ligues nationales de la promotion de l’élite, soit M-18 masculine et M-19 féminine. Pour ces derniers, un maximum de 100 spectateurs ou 1/3 de la capacité des places assises de l'installation est autorisé.
* Les équipes des **ligues professionnelles et semi-professionnelles** sont également autorisées à s'entraîner et à jouer (hommes : Raiffeisen Super League, Brack.ch Challenge League, Cerutti il Caffè Promotion League ; femmes : Axa Women's Super League, LNB et 1ère ligue ; maximum 100 spectateurs ou 1/3 de la capacité des places assises de l'installation).
* **Les joueurs nés en 2000 et plus âgés** peuvent s'entraîner en groupes de 15 personnes maximum sans contact physique ou avec masque et contact physiques. Les compétitions sont toujours interdites pour ces catégories (limite supérieure de 15 personnes).
* Pour toutes les activités, les **concepts de protection** connus doivent être respectés. Vous en trouverez un modèle ainsi qu'un catalogue des questions fréquemment posées sur notre site Internet [football.ch](https://www.football.ch/fr/asf/tabid-4240/covid-19-mise-%C3%A0-jour-du-1er-mars-2021.aspx). Ces documents seront mis à jour en permanence.

Nous sommes conscients que la situation est compliquée et insatisfaisante pour vous tous. Néanmoins, nous espérons pouvoir vous donner une certaine sécurité de planification grâce à ces informations. Bien entendu, nous continuons à demander des assouplissements des mesures en place et nous vous prions de rester patients. En tout état de cause, nous pensons qu'il est trop tôt pour un arrêt immédiat de la saison, compte tenu également des expériences de l'année précédente. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter (de préférence par e-mail à corona@football.ch).